

Carte grise

Demande de carte grise

Pour obtenir rapidement votre carte grise , il est important de fournir tous les documents obligatoires durant votre démarche administrative:

Carte grise au nom de l'ancien titulaire
Certificat de cession du véhicule
Cerfa 13750* de demande de Carte grise
Mandat d'immatriculation pour un garage habilité dans la région de l'Occitanie
Procès verbal de contrôle technique (voir infos sur les éléments contrôlés)
Certificat d'assurance à jour
Permis de conduire valide
Justificatif de domicile
Certificat de non Gage

La préfecture ne reçoit plus de demande liée à la carte grise, il convient d'effectuer les demandes via notre bouton « SITE DU GOUVERNEMENT ». Vous pouvez également effectuer les démarches chez un garagiste agréé par la préfecture. Retrouvez, une liste des professionnels habilités dans votre département sur: <https://www.idgarages.com>

La totalité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le seul site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Prudence : Des sites internet entretiennent l'ambiguïté en copiant l'apparence du site officiel dans un but lucratif et facturent les démarches d'obtention du certificat d'immatriculation plus cher que le prix officiel. Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise via ce guide

Si vous éprouvez des difficultés à faire votre demande sur internet, vous avez la possibilité d'être accompagné par un garage automobile agréé: garage dans le 31

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, [consultez les démarches à suivre](#)